RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: F3C4B48F-5D05-8FAA-805C-C8D25A5473AC

CJS ENTREPRISE
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : [redacted]
829 408 020 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU

L'an deux mille vingt-six,
Le 11 septembre 2026,
A 10 heures,

Monsieur Simon COHEN,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la Société CJS ENTREPRISE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Précisions relatives aux pouvoirs de la gérance,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

1° Menuiseries extérieures, fermetures et préservation du patrimoine architectural. La conception, la création, le développement et l'exploitation de gammes de menuiseries extérieures sous marques propres ou de tiers, dont la fabrication peut être confiée à des fabricants tiers, ainsi que l'achat, la vente, la fourniture, la distribution, la pose, la rénovation, la restauration et la reproduction de menuiseries extérieures en bois, métal, aluminium, PVC, matériaux mixtes ou tous autres matériaux, notamment fenêtres, portes, portes d'entrée, baies, volets, persiennes, stores, protections solaires, vitrages, accessoires et équipements associés, y compris les menuiseries traditionnelles, sur mesure, anciennes ou patrimoniales. La rénovation, la restauration et la reproduction sur mesure de menuiseries extérieures anciennes ou patrimoniales, notamment en bois, dans le respect du caractère architectural des bâtiments, afin de contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti.



Docusign Envelope ID: F3C4B48F-5D05-8FAA-805C-C8D25A5473AC

2° Sanitaires et WC lavants. La conception, le développement, la fabrication, directement ou par sous-traitance, l'assemblage, le contrôle qualité, la commercialisation, l'installation, la mise en service, l'entretien, la réparation et le service après-vente de tous équipements sanitaires, notamment WC lavants, abattants lavants, cuvettes et céramiques sanitaires, bâti-supports, réservoirs, robinetterie, mobilier associé, accessoires, consommables et pièces détachées ;

3° Électricité, domotique et adaptation de l'habitat. L'achat, la vente, l'installation, la mise en service, la maintenance et la réparation d'équipements électriques, électrotechniques, domotiques et connectés, de systèmes de chauffage électrique, de régulation, de gestion de l'énergie, de sécurité et de confort, ainsi que la conception et la réalisation de solutions d'adaptation des logements et locaux au vieillissement, à la perte d'autonomie, au handicap et aux besoins des personnes à mobilité réduite ;

4° Commerce, fabrication et distribution. Pour l'ensemble des produits relevant de l'objet social : la fabrication directe ou confiée à des tiers, l'approvisionnement, l'assemblage, le conditionnement, le contrôle, l'achat, l'importation, l'exportation, la représentation, la distribution et la vente en gros, au détail, en ligne, à distance ou hors établissement, sous marques propres ou de tiers, auprès de particuliers, professionnels, distributeurs, prescripteurs et collectivités, ainsi que la fourniture des prestations logistiques, techniques et après-vente associées ;

5° Travaux et contractant général. L'installation et la pose des produits et équipements commercialisés ; tous travaux d'aménagement, de rénovation, d'amélioration, d'entretien et de finition des bâtiments et de l'habitat, principalement dans le domaine du second oeuvre, notamment les travaux de menuiserie, électricité, plomberie et raccordement sanitaire, isolation, revêtements muraux et de sols, peinture et équipements de confort ; l'activité de contractant général comprenant l'étude, la conception, le chiffrage, la planification, la coordination et la réalisation globale des travaux, exécutés directement ou confiés en tout ou partie à des entreprises sous-traitantes, dans les limites des qualifications, habilitations et assurances détenues ;

6° Études, assistance et coordination. Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sans représentation du maître d'ouvrage sauf mandat spécial et écrit, de maîtrise d'oeuvre non réservée, d'études techniques, de conception et d'aménagement intérieur, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination, d'assistance à la consultation et à la sélection des entreprises, de suivi administratif et budgétaire et d'interface avec les administrations et intervenants, à l'exclusion des missions légalement réservées aux architectes ou à d'autres professions réglementées sauf intervention d'un professionnel habilité ;

7° Location et services récurrents. La location, la mise à disposition et l'exploitation, notamment par abonnement, avec ou sans prestations associées d'installation, d'entretien, de maintenance, d'assistance ou de service après-vente, de tous produits et équipements commercialisés par la Société ;

8° La présentation, la proposition et l'aide à la conclusion d'opérations de crédit destinées au financement des produits et prestations commercialisés par la Société, en qualité notamment de mandataire en opérations de banque et en services de paiement, sans

Paraphe
CS

Docusign Envelope ID: F3C4B48F-5D05-8FAA-805C-C8D25A5473AC

maniement de fonds, dans la limite des mandats détenus, de l'immatriculation au registre unique tenu par l'ORIAS et de la réglementation applicable

9° Réseaux et formation. La création, l'organisation, l'animation et le développement de réseaux de distributeurs, revendeurs, prescripteurs, concessionnaires, franchisés, licenciés et installateurs partenaires ou référencés ; l'organisation et la dispense d'actions de formation, d'assistance technique, commerciale et opérationnelle, dans le respect, lorsqu'elles sont applicables, des règles relatives à la formation professionnelle ;

10° Services numériques et intelligence artificielle. La conception, le développement, l'édition, l'intégration, l'exploitation et la commercialisation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de sites internet, plateformes, logiciels, applications, objets connectés, outils d'automatisation et solutions d'intelligence artificielle, ainsi que les services numériques et traitements de données qui leur sont directement associés ; la réalisation, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de toutes actions et prestations de communication, de publicité et de marketing, notamment de campagnes d'acquisition digitale ;

11° Propriété intellectuelle et industrielle. La création, le dépôt, l'acquisition, la détention, la protection, l'exploitation, la concession, la prise ou l'octroi de licences, la cession et la défense de toutes marques, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine, dessins et modèles, brevets, logiciels, droits d'auteur, savoir-faire et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle se rattachant aux activités de la Société ;

12° Opérations immobilières. L'acquisition, la prise à bail, la construction, la rénovation, la réhabilitation, l'aménagement, l'administration, la gestion, l'exploitation, la location et la cession de tous biens et droits immobiliers utiles à l'activité, au développement ou à la stratégie patrimoniale de la Société ; à titre complémentaire, l'activité de marchand de biens, notamment l'acquisition en vue de leur revente, en l'état ou après travaux, en totalité ou par lots, de tous immeubles, terrains, fonds de commerce, droits immobiliers ou titres de sociétés à prépondérance immobilière, ainsi que leur division et leur valorisation, à l'exclusion de toute entremise ou gestion immobilière pour le compte de tiers sans habilitation requise ;

13° Participations et croissance externe. La création, l'acquisition, la prise à bail, la location-gérance, l'exploitation et la cession de tous établissements, fonds de commerce ou branches d'activité ; la prise de participations ou d'intérêts, directe ou indirecte, par apport, souscription, achat de titres, fusion, alliance, groupement ou autrement, dans toute entité ou opération se rattachant à l'objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation ou le développement ; »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique décide de préciser l'étendue des pouvoirs du gérant prévus à l'article 11 des statuts et d'ajouter l'alinéa suivant :

« Pouvoir exprès d'emprunt et sûretés de la Société

Le gérant est expressément habilité, au nom et pour le compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci, à négocier, souscrire, renouveler, modifier et rembourser tous emprunts, crédits, découverts, crédits-bails, concours bancaires et autres financements, ainsi qu'à constituer

Paraphe
CS

Docusign Envelope ID: F3C4B48F-5D05-8FAA-805C-C8D25A5473AC

toutes sûretés réelles portant exclusivement sur les biens et droits appartenant à la Société et garantissant les engagements propres de celle-ci.

Tout cautionnement, aval, garantie autonome ou sûreté consenti par la Société en garantie des engagements d'un tiers est soumis à l'autorisation préalable de l'associé unique ou de la collectivité des associés et doit être conforme à l'intérêt social.

Les actes conclus par le gérant exclusivement au nom et pour le compte de la Société engagent celle-ci seule. Les présents statuts, la nomination de Monsieur Simon COHEN en qualité de gérant et l'exercice de son mandat social n'emportent, par eux-mêmes, aucun cautionnement, aval, garantie autonome, coobligation solidaire ni affectation en sûreté d'un bien appartenant personnellement au gérant ou à l'associé unique.

Aucun engagement personnel du gérant ou de l'associé unique ne peut être déduit de sa seule signature apposée en cette qualité. Tout éventuel engagement personnel suppose un acte distinct, un consentement exprès donné par l'intéressé en son nom propre et le respect de l'ensemble des dispositions légales applicables. »

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Simon COHEN

